Bac Général HLP + SES (Humanités, littérature et philosophie et Sciences économiques et sociales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hlp-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Humanités, littérature et philosophie

Session 2025 • Amérique du Sud • Jour 2

Code sujet **25-HLPJ2AS1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Première partie : interprétation philosophique — La fin de la méchanceté et la persistance du mal
1 réponses • sujet p. 2–3

Deuxième partie : essai littéraire — La représentation du mal dans la littérature et les arts
1 réponses • sujet p. 3–3

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Première partie : interprétation philosophique

10 points

La fin de la méchanceté et la persistance du mal

Première partie : interprétation philosophique

Question Question

Sujet p. 2, 3

> Pourquoi, selon l'auteur, la fin de la méchanceté n'est-elle pas la fin du mal ?

Pour répondre, il faut distinguer la *méchanceté* — une disposition ou une intention hostile — du *mal* dont parle le texte, c'est-à-dire notamment les mauvaises actions et leurs conséquences criminelles. Anders soutient que la puissance des moyens techniques permet de produire un mal immense sans exiger de l'individu une méchanceté à la mesure de ce mal.

À la page 2, lignes 1 à 8, l'auteur compare l'employé qui appuie sur un bouton pour fabriquer des glaces, mettre en service une centrale électrique ou déclencher la « catastrophe finale ». Du point de vue de son geste et de son attitude immédiate, les opérations semblent équivalentes : « un bouton est un bouton ». L'employé n'a pas à éprouver de haine ; il affirme même être « absous du bien comme du mal » (p. 2, lignes 6-8). Le geste technique peut ainsi être accompli sans que son auteur éprouve les sentiments qu'on associerait spontanément à un crime.

Cette absence de méchanceté ne rend pourtant pas l'acte inoffensif ni moralement bon. Anders insiste sur l'exclusion de la vie morale : l'employé dit être devenu « incapable de devoir », c'est-à-dire incapable d'assumer pleinement l'exigence morale (p. 2, lignes 9-10). Le geste qui pourrait déclencher l'apocalypse serait accompli « avec ennui » par quelqu'un qui suit « innocemment l'instruction d'un signal lumineux » (p. 2, lignes 11-14). Cette innocence apparente est précisément inquiétante : elle symbolise, selon l'auteur, le caractère « diabolique » de la situation (p. 2, lignes 15-16), car elle accompagne des effets catastrophiques au lieu de les empêcher.

La note (1) explicite la « loi de l'innocence » : « plus l'effet est grand, plus petite est la méchanceté requise pour le produire ». Anders explique que l'augmentation de la puissance des équipements techniques élargit l'écart entre l'ampleur du forfait et la méchanceté nécessaire pour le commettre (p. 2, lignes 16-18 ; p. 3, début). Il compare les pilotes d'Hiroshima à Caïn : selon lui, les premiers n'ont pas eu besoin de mobiliser autant de haine que celle associée au meurtre d'Abel (p. 3). Cette comparaison ne diminue pas la gravité du crime ; elle montre au contraire que des actes aux conséquences immenses peuvent être accomplis sans haine individuelle équivalente.

Anders précise donc que la « fin de la méchanceté » ne signifie pas la fin des « mauvaises actions », mais leur « perfide allègement » (p. 3). Les actes mauvais et leurs effets persistent, tandis que la méchanceté n'est plus nécessaire pour les accomplir. C'est ce que l'auteur juge particulièrement dangereux : si les coupables n'ont plus besoin de se penser méchants, ils perdent, écrit-il, la possibilité de réfléchir au sens de leurs forfaits ou de revenir sur eux. La conclusion — « la liaison entre l'acte et le coupable est détruite » (p. 3) — exprime ainsi l'effacement du lien vécu entre l'action, la conscience de sa portée et celui qui l'accomplit.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Selon Anders, la fin de la méchanceté n’est pas la fin du mal parce que les techniques modernes permettent d’accomplir des actes criminels aux effets démesurés sans exiger une haine ou une volonté individuelle de nuire à leur mesure. L’exécutant peut se borner à suivre une consigne, sans éprouver de méchanceté ni prendre pleinement conscience de la portée morale de son geste. La « fin de la méchanceté » désigne donc non la disparition des mauvaises actions, mais leur accomplissement facilité et leur détachement croissant de la conscience de celui qui les commet. Le mal demeure ; il devient plus redoutable parce que l’innocence apparente de l’exécutant peut empêcher la réflexion morale et le retour sur l’acte.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Deuxième partie : essai littéraire

10 points

La représentation du mal dans la littérature et les arts

Deuxième partie : essai littéraire

Question Question

Sujet p. 3

> La littérature et les arts peuvent-ils représenter le mal sans l'embellir ?

Représenter le mal, ce n'est pas seulement le montrer : c'est aussi lui donner une forme et orienter le regard du public. Cette mise en forme peut rendre la violence fascinante ou séduisante, au risque de l'embellir et d'en masquer les victimes. Mais renoncer à la représenter pourrait aussi laisser la souffrance dans l'ombre et empêcher de comprendre comment le mal advient. La littérature et les arts peuvent-ils donc représenter le mal sans le transformer en spectacle attirant ? Ils le peuvent, à condition de rendre sensibles les victimes et les conséquences des actes, tout en interrogeant le pouvoir de fascination de l'œuvre.

Tout d'abord, les arts visuels peuvent représenter la violence en refusant d'en faire une scène de gloire. Dans la série des *Désastres de la guerre*, Goya donne à voir les atrocités de la guerre et les corps qui en subissent les effets. Il ne met pas en scène une victoire destinée à magnifier les combattants : l'attention porte sur la brutalité et la souffrance. De même, dans *Guernica* (1937), Picasso évoque le bombardement de la ville basque. Les corps déformés, les cris suggérés et la composition fragmentée expriment la détresse des victimes civiles plutôt qu'une bataille héroïque. L'œuvre possède une forte construction esthétique, mais celle-ci ne rend pas la violence désirable : elle attire le regard sur ce qu'elle détruit.

La littérature peut, elle aussi, représenter l'horreur sans la rendre séduisante, notamment lorsqu'elle privilégie le témoignage et les conséquences humaines. Dans *Si c'est un homme*, Primo Levi témoigne de la déportation et de son expérience du camp d'Auschwitz. Son récit donne à comprendre la déshumanisation et les conditions concrètes de la vie des détenus. L'écriture donne une forme à l'expérience, mais ne présente pas le mal comme une aventure exaltante : elle rend la souffrance intelligible et donne au lecteur la mesure de ses effets. La représentation ne rend donc pas l'horreur acceptable ; elle peut au contraire contribuer à la reconnaître.

Pourtant, aucune représentation n'est à l'abri de l'embellissement. Le choix d'un personnage, d'un cadrage, d'une musique ou d'un style peut faire paraître admirable celui qui commet le mal, surtout si l'œuvre insiste sur son énergie ou son pouvoir en négligeant ses victimes. Dans *Macbeth* de Shakespeare, l'ambition du personnage et son ascension meurtrière donnent au drame une grande intensité, qui peut fasciner le spectateur. Mais la pièce montre aussi les conséquences des crimes, la culpabilité et la destruction qui s'ensuit. La force dramatique du coupable ne signifie donc pas nécessairement que ses actes sont approuvés : elle peut faire comprendre à la fois l'attrait du mal et ses ravages.

Il ne suffit pas de demander à une œuvre de représenter le mal de manière brute, comme si toute représentation pouvait se passer de choix et de forme. Même une œuvre qui dénonce organise ce qu'elle montre, et l'émotion esthétique peut susciter une fascination inattendue. Le créateur peut toutefois limiter ce risque en ne réduisant pas les victimes à un décor, en montrant les conséquences des actes et en faisant apparaître les mécanismes qui les rendent possibles. Le public doit, de son côté, distinguer la puissance esthétique d'une représentation de la valeur morale de ce qu'elle représente.

Ainsi, la littérature et les arts peuvent représenter le mal sans l'embellir, mais pas par la seule absence de beauté ou de style. Ils y parviennent lorsque leur puissance de représentation sert une attention lucide : faire voir la souffrance, interroger la fascination et éviter que la violence soit confondue avec la grandeur. L'œuvre

FormaV - document d'entraînement non officiel

ne supprime pas le risque d’embellissement ; elle peut toutefois le rendre visible et nous apprendre à regarder le mal sans le célébrer.

RÉPONSE À RETENIR

Oui, la littérature et les arts peuvent représenter le mal sans l’embellir lorsqu’ils rendent visibles les victimes, les conséquences et les mécanismes de la violence au lieu de la célébrer. Mais toute mise en forme comporte un risque de fascination : il faut donc distinguer la force esthétique d’une œuvre de toute approbation morale du mal.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2025/spe-humanites-litterature-philo-2025-amerique-sud-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.